

L'ARPP adopte une nouvelle recommandation « Publicité de prix »

Le 28 mars 2011, le Conseil paritaire de la publicité (Cpp) publiait un avis « Publicité et prix », demandant à l'ARPP de rédiger une recommandation adaptée. Adopté le 7 mars 2012 par le Conseil d'administration de l'Arpp, la Recommandation intitulée « Publicité de prix » reprend, en les enrichissant, les dispositions de la Recommandation « Mentions et renvois », remaniée en conséquence, relatives à la présentation des prix et des mentions liées au prix. Cette Recommandation fixe également de nouvelles règles spécifiques portant sur la présentation de plusieurs prix dans une seule publicité, le Prix TTC/Prix HT, le prix des produits vendus par lot, le prix rapporté à une unité de mesure, les avantages tarifaires réservés à une partie de la clientèle ou encore les prix « A partir de ». La nouvelle recommandation entrera en vigueur en juin 2012.